



MAIRIE DE
ROQUECOURBE
81210

Roquecourbe, le 9 février 2018

La « commission Culture » de la mairie de Roquecourbe organise du 20 avril au 1^{er} mai 2018, le 10^{ème} **salon de Peintures et Sculptures "ART EN SILOË"**.

Si vous désirez y participer, nous vous invitons à prendre connaissance du règlement ci-après, et à nous retourner la fiche d'inscription jointe **avant le 20 mars 2018**.

INVITES D'HONNEUR

Peinture : Claude et Patrick CHANU

Sculpture : Raymond BARDE

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

PRESENTATION

Les peintures seront encadrées **très simplement**, ou protégées par du ruban cache-clous.

Les sous-verres seront solides, les systèmes à pinces seront refusés.

Les sculptures seront accompagnées d'un socle exempt de fioritures. Par sécurité, il est nécessaire de fixer les pierres au support.

Chaque œuvre doit porter au verso, les noms, prénoms, pseudonyme, adresse, téléphone, e-mail, ainsi que le titre de l'œuvre et son prix indicatif de vente.

Toute œuvre dépourvue de système d'accrochage fiable sera refusée.

RESPONSABILITE

La municipalité décline toute responsabilité pour les œuvres déposées. Il appartient à chaque artiste de contracter les assurances qu'il estime nécessaires en tout état de cause au minimum l'assurance en bris et en vol.



DEPOT DES ŒUVRES : salle des fêtes de Siloë, allées de Siloë - 81210 ROQUECOURBE

Pour les invités d'honneur : mercredi 18 avril 2018 de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Pour les exposants : jeudi 19 avril 2018 de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h et vendredi 20 avril 2018 de 10 h à 12 h.

RETRAIT : mardi 1^{er} mai 2018 à partir de 17 h.

NOMBRE D'ŒUVRES POUR LES INVITES D'HONNEUR : 15 maximum

NOMBRES D'ŒUVRES PAR EXPOSANT : 4 maximum

- format en dessous de 50 F
- au-delà de 50 F voir avec l'organisateur
- en fonction du nombre des exposants et du volume des œuvres, l'organisateur se réserve le droit d'exposer 2 œuvres minimum par exposant, 10 œuvres minimum par invité d'honneur.

Le vernissage de cette exposition aura lieu le vendredi 20 avril 2018 à 18 h 30.

Ouverture au public du samedi 21 avril 2018 jusqu'au mardi 1^{er} mai 2018 de 14 h 30 à 18 h 30, sauf mardi 1^{er} mai fermeture à 17 h.

L'entrée est gratuite et la manifestation sera relayée par la presse et les ondes.

La participation des artistes est de 15 € versée à l'inscription (non remboursable en cas de désistement).

La participation est gratuite pour les invités d'honneur, un chèque de caution de 50 € est demandé à l'inscription et sera encaissé en cas de désistement.

Ci-joint **fiche d'inscription à retourner** à la commission culture de la mairie de Roquecourbe **avant le 20 mars 2018.**